



DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 231 / MPMB/DGD/DRH du 04 AOU 2014

Objet : dépôt des dossiers individuels

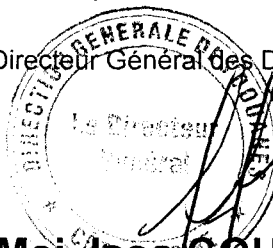
Les agents des Douanes nommés à titre exceptionnel par décrets n°2014-83, n°2014-84 et n°2014-85 du 10 mars 2014, portant nomination aux grades C1, B3 et A3 dans les emplois respectifs d'agents d'encadrement, de Contrôleurs et d'Inspecteurs des Douanes sont impérativement invités à déposer auprès du Bureau Organisation et Gestion du Personnel de la Direction des Ressources Humaines, les pièces ci-dessous cités en vue de constituer leurs dossiers administratifs.

- Un curriculum vitae ;
- Deux photos d'identité couleur en tenue ;
- Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu ;
- Une copie de l'extrait d'acte de mariage ;
- La photocopie de l'arrêté du changement de nom pour les femmes mariées ;
- Une copie de l'extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif des enfants ;
- Une copie de l'arrêté de nomination dans l'emploi actuel ;
- Une copie de la dernière décision d'affectation ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité.

Compte tenu de l'urgence et de la nécessité de l'opération, chaque agent devra prendre ses dispositions en vue de fournir les dits-documents au plus tard le **08 aout 2014** inclus.

J'attache du prix à l'exécution et à la réussite de cette opération.

Le Directeur Général des Douanes



Col. Maj. Issa COULIBALY